

POINT DE VUE

Session d'été 2022
Conseil national



Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
2 juin 2022	21.080	Loi fédérale sur la circulation routière. Révision	4
2 juin 2022	22.3388	Mo. CEATE-CN. Simplifier le passage à des systèmes de chauffage modernes	5
14 juin 2022	21.501	Iv. Pa. CEATE-CN. Contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050	6
15 juin 2022	16.432	Iv. Pa. Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels	8
15 juin 2022	21.4144	Mo. Conseil des Etats (Stark). Remplacer les anciennes chaudières à bois par des installations modernes de chauffage au bois. Incitations financières	9
15 juin 2022	21.4182	Mo. Conseil des Etats (Reichmuth). Renforcer la collaboration avec les scientifiques en matière de politique climatique	10
16 juin 2022	22.3281	Mo Wobmann. Aider la classe moyenne à faire face à la hausse des prix du carburant. Relever à 6000 francs la déduction pour les frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail.	11
16 juin 2022	22.3280	Mo.Wobmann Un programme d'allègement en faveur de la population et de l'économie.	12
	22.3255	Mo. Giezendanner. Un programme d'allègement en faveur de la population et de l'économie	
	22.3289	Mo. Imark. Baisser les prix de l'essence, du diesel et des combustibles pour la classe moyenne et l'industrie	
16 juin 2022	22.3008	Mo. Conseil des Etats (CdF-CE). Soutenir l'exécution des investissements des CFF et une vision à long terme en période de Covid-19	14
		Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour	15
		Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées	16

Impressum

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT | UMWELTALLIANZ
Postgasse 15 | case postale 817 | 3000 Bern 8
Téléphone 031 313 34 33
info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Jonas Schälle, Anne Briol Jung

Traitement

2 juin 2022

[21.080](#)

Loi fédérale sur la circulation routière. Révision

Introduction

Cette réforme touche des sujets très variés : suppression partielle du programme via sicura, au profit duquel l'initiative sur les chauffards a été retirée ; véhicules (partiellement) autonomes ; nouvelle autorisation des courses de Formule 1 et autres circuits de motos à propulsion fossile ou compatibilité internationale en matière de droit de la circulation routière.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande (pour autant qu'une élimination des divergences ait lieu sur les thèmes suivants) :

- Pour l'art. 43 (trottoirs réservés aux piétons) suivre le Conseil fédéral (=biffer)
- Pour l'art 52 (courses de voitures en circuit fermé) suivre le Conseil des Etats

Argumentation

Outre les thèmes liés à la sécurité routière, qui ont une importance indirecte pour l'environnement (plus les déplacements à pied et à vélo sont sûrs, moins le comportement de la population suisse en matière de transports est néfaste pour l'environnement et le climat), les articles suivants ont également une importance très directe pour l'environnement.

A l'article 43, le Conseil national a ajouté une disposition selon laquelle les trottoirs pourront à l'avenir être utilisés comme surface de stationnement pour d'autres véhicules comme les vélos ou les trottinettes. Les piétons disposent déjà aujourd'hui d'une part modeste des surfaces de circulation - d'autant plus si l'on considère qu'il s'agit du mode de déplacement écologique et qu'il existe un potentiel supplémentaire (la moitié des trajets en voiture font moins de cinq kilomètres).

A l'article 52, le Conseil national souhaite que les courses en circuit pour véhicules à moteur à énergie fossile puissent désormais avoir lieu en Suisse. Selon la proposition du Conseil fédéral et la motion Derder 14.3761 transmise au Conseil fédéral, de telles manifestations peuvent être autorisées si elles font appel à des technologies respectueuses de l'environnement, ce qui a par exemple permis d'organiser une course de Formule E à Berne.

Contact

ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, 079 705 06 58

Traitement

2 juin 2022

[22.3388](#)

Mo. CEATE-CN. Simplifier le passage à des systèmes de chauffage modernes

Introduction

Le Conseil fédéral est chargé par cette motion de commission de modifier l'ordonnance sur la protection contre le bruit de manière à ce qu'elle constitue moins un obstacle à l'installation de pompes à chaleur. Pour ce faire, les pompes à chaleur air/eau pour le chauffage des locaux et de l'eau chaude doivent être exclues du principe général de précaution.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.

Argumentation

La motion aborde un problème qui empêche rarement l'installation d'une pompe à chaleur air-eau, mais qui rend aujourd'hui la procédure d'autorisation très compliquée dans de nombreuses communes et cantons.

Pour l'Alliance-Environnement, la pollution sonore actuelle est un problème de santé important et les mesures de réduction de la pollution sonore sont donc essentielles. Pour l'Alliance-Environnement, le principe de précaution est un principe central du droit de l'environnement et ne doit pas être affaibli sans nécessité.

Aujourd'hui, il est généralement plus facile, en termes d'autorisation, de remplacer un chauffage au mazout ou au gaz existant par un chauffage au mazout ou au gaz, sauf dans les rares cantons où cette opération est interdite ou soumise à des conditions importantes. Cette situation doit changer en relevant les critères d'autorisation pour les chauffages au mazout et au gaz et en simplifiant drastiquement les procédures pour les systèmes de chauffage renouvelables.

Cette motion vise à ouvrir la voie aux pompes à chaleur air-eau. Grâce à cette modification, les modèles peu bruyants qui se situent en dessous des valeurs de planification peuvent être autorisés sans que toutes les autres mesures de réduction du bruit doivent être examinées et rejetées. En outre, la mesure du bruit à une température extérieure de 2 degrés doit désormais être choisie comme valeur pertinente. En cas de températures nettement plus basses, les mêmes pompes à chaleur produisent certes plus de bruit, mais la probabilité que ce bruit soit gênant diminue, car moins de personnes se trouvent à l'extérieur et les fenêtres devraient être fermées.

L'Alliance-Environnement soutient cette motion pour accélérer le tournant énergétique et attend de la branche qu'elle poursuive sans relâche ses efforts pour réduire le bruit.

Contact

WWF Suisse, Patrick Hofstetter, patrick.hofstetter@wwf.ch, 044 297 22 77

Traitement

14 juin 2022

[21.501](#)

Iv. Pa. CEATE-CN. Contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050

Introduction

Pour des raisons de calendrier, le Conseil national a déjà approuvé un contre-projet direct à l'initiative des glaciers lors de la session de printemps 2022. Cette Iv. Pa. présente maintenant un contre-projet indirect. Le contre-projet indirect reprend certaines demandes importantes de l'initiative, les concrétise dans la nouvelle loi fédérale sur les objectifs de la protection du climat, souligne le rôle de modèle des pouvoirs publics et doit soutenir l'expérimentation de technologies clés jusqu'en 2030. Une modification de la loi sur l'énergie doit en outre permettre de créer un programme de remplacement sur 10 ans des chauffages à mazout et à gaz fossiles ainsi que des chauffages électriques à résistance et des installations de production d'eau chaude.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'entrer en matière sur la loi fédérale (projet 1) et de voter comme suit pour les propositions de minorité :

Art.3

Minorité Klopfenstein Broggini : adopter

Minorité Röstli : rejeter

Minorité Egger Mike : rejeter

Minorité Clivaz Christophe : adopter

Art.4

Minorité Munz : adopter

Minorité Egger Kurt : adopter

Minorité Graber : rejeter

Art.5

Minorité Egger Mike : rejeter

Art.9

Minorité Klopfenstein Broggini : adopter

Minorité Graber : rejeter

Art.10

Minorité Page : rejeter

Art.11

Minorités Rüegger sur l'art.11 et al.4 : rejeter

Minorité Klopfenstein Broggini : adopter

Modification de la loi sur l'énergie

Minorité Röstli : rejeter

Arrêté fédéral sur le financement de l'encouragement des technologies et des processus nouveaux entrer en matière et adopter lors du vote d'ensemble

Arrêté fédéral sur le financement du programme spécial de remplacement des installations de chauffage entrer en matière et adopter lors du vote d'ensemble

Argumentation

La politique climatique actuelle et ses objectifs reposent sur une loi élaborée en 2008-2010, alors que la première période du Protocole de Kyoto (2008-2012) était encore en vigueur. La loi-cadre sur le climat proposée ici met en œuvre des dispositions importantes de l'accord-cadre de Paris sur le climat de 2015. Du point de vue de l'Alliance-Environnement, cela est plus que nécessaire et c'est pourquoi nous soutenons le projet de loi dans son principe. La Suisse est en passe de ne pas atteindre les objectifs qu'elle s'est engagée à atteindre au niveau international d'ici 2030 et de perdre le contact avec l'UE en matière de politique climatique et donc de technologie. C'est pourquoi il est urgent de prendre des mesures supplémentaires à l'ancienne loi sur le CO₂, en plus des objectifs climatiques. Comme l'écart par rapport aux objectifs est déjà important aujourd'hui, nous recommandons de soutenir toutes les minorités qui favorisent les conditions-cadres pour le changement climatique (voir recommandations ci-dessus).

Quelques remarques complémentaires:

Les objectifs de **l'article 3** seraient appropriés pour la planète, mais ne tiennent pas suffisamment compte de la situation spécifique d'un pays industrialisé hautement développé. La Suisse doit, à l'instar de certains pays nordiques comme l'Allemagne, réduire ses émissions à zéro avant 2040. Etant donné que l'aviation suisse produit des quantités très importantes d'émissions de gaz à effet de serre, celles-ci doivent être incluses dans les objectifs intermédiaires.

Les objectifs sectoriels de **l'art. 4** doivent être complétés pour l'agriculture et l'objectif 2040 pour l'industrie doit être augmenté de manière appropriée. Il est décisif d'accepter la **proposition de minorité Egger Kurt concernant l'art. 4, al. 3**. L'encouragement du remplacement des chauffages dans la LENE ne permet pas à lui seul de réduire suffisamment le nombre de chauffages au mazout et au gaz d'ici 2034. Une combinaison avec des prescriptions dans tous les cantons est absolument nécessaire. L'efficacité de l'encouragement sera nettement améliorée avec le complément proposé et le risque que les chauffages au mazout et au gaz encore en état de fonctionner doivent être retirés prématurément en 2050 pour respecter les objectifs climatiques diminuera.

La "disposition potestative" de **l'art. 9 alinéa 2**, peut être considérée comme caduque. L'accord de Paris sur le climat contient des objectifs correspondants et, après plus de six ans, le secteur financier n'a pas été en mesure de s'engager à une action commune. Le Conseil fédéral doit maintenant agir.

L'article 11, alinéa 5, prévoit des dispositions importantes pour respecter les objectifs climatiques formulés, sans imposer ultérieurement la mise à la casse anticipée des véhicules fonctionnant aux énergies fossiles.

L'encouragement du remplacement des chauffages dans la **loi sur l'énergie** est le passage le plus important pour obtenir des réductions directes des émissions d'ici 2030, selon la proposition de la majorité. Selon le rapport, les émissions de CO₂ peuvent ainsi être réduites de 0,6 million de tonnes de CO₂ en 2030, ce qui ne rapproche la Suisse que d'un peu plus d'un pour cent de l'objectif climatique, si l'art. 4 n'est pas adopté, notamment la minorité Egger.

Contact

WWF Suisse, Patrick Hofstetter, patrick.hofstetter@wwf.ch, 076 305 67 37

Traitement

15 juin 2022

[16.432](#)

Iv. Pa. Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels

Introduction

La loi sur la transparence garantit une administration transparente. Toutefois, les émoluments pour les demandes d'accès aux documents officiels en vertu de la loi varient grandement d'une autorité à l'autre. Des frais excessivement élevés peuvent avoir un effet dissuasif, de sorte qu'aucune demande d'accès n'est présentée. L'initiative parlementaire Graf-Litscher veut donc ancrer le principe du libre accès dans la loi.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'accepter l'initiative parlementaire dans la forme adoptée par le Conseil des Etats.

Argumentation

En tant qu'alliance des diverses associations non gouvernementales, nous représentons une partie de la population. Une partie importante de notre travail consiste à évaluer des décisions gouvernementales ou administratives. Comme nos activités ne sont pas axées sur le profit, nous dépendons de la possibilité d'exercer cette fonction de contrôle sans coûts excessifs et disproportionnés. Le principe du libre accès aux documents officiels garantit que les organisations ont non seulement le droit d'accès, mais aussi la possibilité d'exercer ce droit de manière effective.

Contact

Fondation Suisse pour l'énergie (SES), Simon Banholzer,
simon.banholzer@energiestiftung.ch, 044 275 21 22

Traitement

15 juin 2022

[21.4144](#)

Mo. Conseil des Etats (Stark). Remplacer les anciennes chaudières à bois par des installations modernes de chauffage au bois. Incitations financières

Introduction

Le Conseil fédéral est chargé, en application de l'art. 34 de la loi sur le CO₂, d'instaurer des contributions globales pour le remplacement d'anciennes chaudières à bois par des installations modernes de chauffage au bois. Il serait ainsi possible d'inciter les cantons à promouvoir le remplacement des anciens systèmes de chauffage au bois par des systèmes modernes au bois au moyen d'incitations financières.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter la motion.

Argumentation

Les fonds disponibles au titre de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ sont limités et ont été entièrement collectés par les cantons en 2020. Il est important que les moyens limités soient utilisés en premier lieu pour remplacer les systèmes de chauffage fossiles ou les chauffages électriques à résistance par des chauffages renouvelables, car cela a un impact important sur la protection du climat et la sécurité d'approvisionnement. Le remplacement de systèmes de chauffage déjà renouvelables n'a pas besoin d'être encouragé, car un passage au mazout ou au gaz devient de moins en moins probable, notamment en raison des législations cantonales. Si le Parlement adopte le contre-projet indirect à l'initiative sur les glaciers avec le programme décennal de remplacement des chauffages, cela donnera également aux cantons une marge de manœuvre pour accorder des aides judiciaires dans le domaine des anciens chauffages au bois. Comme le Conseil fédéral l'envisage, de tels systèmes d'encouragement devraient ensuite s'appliquer à d'autres systèmes de chauffage renouvelables. Si une production d'électricité est prévue dans le cadre de la rénovation, il existe déjà des instruments de promotion. Selon son communiqué de presse, la CEATE-N a décidé que le remplacement des chauffages au bois par des installations de chauffage au bois plus modernes ne devait être soutenu que si les coûts supplémentaires étaient disproportionnés. Cette restriction est certainement judicieuse, mais elle doit être accompagnée d'un examen d'autres alternatives afin d'utiliser de manière optimale les moyens d'encouragement limités.

Contact

WWF Suisse, Patrick Hofstetter, patrick.hofstetter@wwf.ch, 044 297 22 77

Traitement

15 juin 2022

[21.4182](#)

Mo. Conseil des Etats (Reichmuth). Renforcer la collaboration avec les scientifiques en matière de politique climatique

Introduction

La motion demande que le Conseil fédéral soit chargé de remplacer l'Organe consultatif sur les changements climatiques (OcCC) par une nouvelle commission d'experts qui assure des relations institutionnelles entre le politique et le scientifique dans le domaine de la protection du climat.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande l'adoption de la motion.

Argumentation

Après la suppression de l'OcCC et du groupe parlementaire dirigé par l'OcCC et ProClim, le groupe parlementaire Climat a été créé. Contrairement à l'avis du Conseil fédéral, celui-ci n'est pas en mesure de combler ce vide, car un groupe parlementaire ne peut pas assurer les relations institutionnelles et le Conseil fédéral suggère ainsi que la politique climatique soit menée uniquement par le parlement national.

La crise climatique touche aujourd'hui déjà tous les départements et domaines politiques et les obligera à l'avenir à modifier de nombreux aspects. Il est donc essentiel que les conseillers fédéraux en particulier, mais aussi les gouvernements et parlements cantonaux et communaux, puissent profiter du meilleur état des connaissances scientifiques et que cet échange soit systématique et régulier.

La crise climatique nécessitera l'implication étroite de tous les acteurs concernés, et la science en fait impérativement partie.

Contact

WWF Suisse, Patrick Hofstetter, patrick.hofstetter@wwf.ch, 044 297 22 77

Traitement	16 juin 2022
22.3281	Mo Wobmann. Aider la classe moyenne à faire face à la hausse des prix du carburant. Relever à 6000 francs la déduction pour les frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail.
Introduction	La motion Wobmann veut doubler la déduction maximale des frais de déplacement à 6'000 francs.
Recommandation	L'Alliance-Environnement recommande de rejeter la motion Wobmann.
Argumentation	<p>La déduction des frais de déplacement est une incitation non écologique qui augmente la croissance du trafic et donc les heures d'embouteillage, les émissions de CO2 dues au trafic routier et les trajets pendulaires avec leurs conséquences sur l'aménagement du territoire.</p> <p>Les coûts moyens de carburant ont augmenté ces derniers mois en premier lieu en raison de la croissance du trafic de loisirs due à la levée des mesures contre la pandémie et non en raison de l'augmentation des prix du carburant. Jamais au cours des 5 dernières années, les ventes de diesel n'ont été aussi élevées qu'en mars 2022. Les frais de carburant ne sont responsables que de 16% des coûts des automobilistes.</p> <p>Ce ne sont pas les revenus moyens mais les revenus élevés qui profiteraient le plus d'une augmentation de la déduction des frais de déplacement. D'une part, le trajet moyen entre le domicile et le lieu de travail augmente avec le revenu supplémentaire, d'autre part, les déductions fiscales ont un impact plus important lorsque la progression augmente.</p> <p>La motion entraînerait une baisse des recettes pour le fonds d'infrastructure ferroviaire et l'impôt fédéral général. Si la loi sur l'harmonisation fiscale était également adaptée, les cantons subiraient également une diminution des recettes de l'impôt cantonal sur le revenu.</p> <p>La limitation de la déduction des frais de déplacement dans le cadre de l'impôt fédéral direct à 3'000 francs au maximum a été décidée avant tout pour des raisons de politique des transports et d'aménagement du territoire. Les infrastructures de transport ne doivent plus être aménagées unilatéralement en fonction des besoins de capacité pendant les courtes pointes de trafic. Le montant de la limite supérieure de la déduction des frais de transport a été largement discuté lors de la votation populaire sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire FAIF 2014.</p>
Contact	ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch , 079 705 06 58

Traitement	16 juin 2022
<u>22.3280</u> <u>22.3255</u> <u>22.3289</u>	Mo. Wobmann Un programme d'allègement en faveur de la population et de l'économie. Mo. Giezendanner. Un programme d'allègement en faveur de la population et de l'économie Mo. Imark. Baisser les prix de l'essence, du diesel et des combustibles pour la classe moyenne et l'industrie
Introduction	Les trois motions veulent réduire le prix du transport routier et des systèmes de chauffage à base de combustibles fossiles, à certaines conditions. Les motions Wobmann et Giezendanner demandent des réductions de l'impôt sur les huiles minérales accompagnées de dépenses supplémentaires à la charge de la caisse générale de la Confédération. La motion Imark prévoit une réduction d'au moins 50% de la taxe sur les huiles minérales et de la TVA sur les huiles minérales.
Recommandation	L'Alliance-Environnement recommande de rejeter les motions Wobmann, Giezendanner et Imark.

Argumentation

Les importateurs de carburant ont fait savoir fin avril qu'ils vendraient en mars 2022 un volume de carburant jamais atteint depuis le début de la pandémie. Pour les ventes de diesel, un record sur 5 ans a été annoncé (+8% par rapport à 2017, 2018 et 2019). La demande de carburants ne dépend guère du prix.

Comme les personnes à haut revenu font typiquement de plus longs trajets et conduisent des véhicules à plus faible consommation, les motions entraînent les plus grandes réductions de dépenses pour les personnes à haut revenu (trajet moyen pour un revenu du ménage inférieur à 4'000 Fr. 3.2 km, 4-8'000 Fr. 8.7 km et plus de 12'000 Fr. 16.8 km). Les augmentations du prix de l'essence de ces derniers mois n'ont que faiblement renchéri le coût de la conduite automobile. Entre janvier et octobre 2021, les frais de carburant étaient responsables de 16% des coûts totaux des automobilistes, selon le TCS. La hausse des prix observée depuis lors a entraîné une augmentation des coûts des automobilistes d'environ 4%.

Les réductions de l'impôt sur les huiles minérales augmentent les marges des importateurs d'huiles minérales, car ils ne peuvent pas être obligés de répercuter intégralement les réductions de prix sur les clients sans modification de la Constitution. Soutenir directement les personnes à faible revenu (qui font de longs trajets pour se rendre au travail) entraînerait moins d'effets d'aubaine et augmenterait moins la croissance du trafic, et donc les émissions de CO2 et les besoins en pétrole brut de la Suisse, que des réductions généralisées de l'impôt sur les huiles minérales.

Les motions entraînent une baisse massive des recettes pour le financement des routes et la caisse fédérale (ordres de grandeur par rapport à l'année pré-pandémique 2019) : Dans le cas de la motion Imark, cela peut être chiffré : au lieu de 1 milliard, 0,55 milliard de recettes de l'impôt sur les huiles minérales par an pour la caisse fédérale et des dépenses supplémentaires de 1,7 milliard par an pour la caisse fédérale avec une réduction de l'impôt sur les huiles minérales d'environ 47 ct/l de diesel. En tant qu'impôt général sur la consommation selon l'art. 131 Cst., l'impôt sur les huiles minérales et sa surtaxe sont dus sans condition. Pour les autres impôts de ce type (l'impôt sur la bière, l'impôt sur le tabac ou l'impôt sur les boissons distillées), le montant de l'imposition ne dépend pas non plus des prix du marché. Il en va de même pour des biens au moins aussi vitaux, comme l'imposition des denrées alimentaires via la TVA.

Contact

ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, 079 705 06 58

Traitement

16 juin 2022

[22.3008](#)

Mo. Conseil des Etats (CdF-CE). Soutenir l'exécution des investissements des CFF et une vision à long terme en période de Covid-19

Introduction

En décembre dernier, le Conseil fédéral a annoncé que le manque à gagner subi par les CFF en raison de la baisse du trafic pendant la pandémie les obligeait à reporter les investissements dans l'infrastructure ferroviaire décidés par le Parlement. Il n'est pas possible de respecter autrement les prescriptions légales en matière de financement des chemins de fer, qui n'étaient pas axées sur une pandémie de deux ans. La Commission des finances du Conseil des Etats a réagi en adoptant une motion de commission visant à éviter ce retard et à adapter les dispositions légales aux effets de la pandémie.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de soutenir la minorité de la CdF-N et donc d'adopter la motion.

Argumentation

L'origine de ces répercussions inattendues réside dans le fait que le Conseil fédéral et le Parlement ne se sont penchés jusqu'à présent que sur le besoin d'adaptation légale pour une partie du financement des CFF. Pour les transports publics régionaux (RER, trains régionaux, bus), le trafic marchandises, le trafic local (tram et bus urbains) et le trafic touristique, les répercussions financières dues à la pandémie ont été prises en compte dans une loi Covid sur les transports publics séparée et lors de décisions budgétaires et de décisions supplémentaires. En revanche, pour le trafic grandes lignes, c'est-à-dire les trains Intercity et les trains transfrontaliers, aucune adaptation n'a été faite pour tenir compte de la baisse des recettes due à la pandémie, bien que cette partie soit confrontée à la plus forte baisse de la demande de l'ensemble du trafic ferroviaire. En l'absence de mesures politiques visant à compenser la baisse des recettes du trafic grandes lignes due à la pandémie, moins d'un tiers du déficit des CFF a par exemple été compensé en 2020 par les dépenses supplémentaires décidées par le Parlement en vertu de la loi Covid sur les transports publics. Depuis que le Parlement a également alloué des fonds au trafic local urbain et au trafic touristique, comme les remontées mécaniques, cette inégalité de traitement entre les CFF et toutes les autres entreprises de transports publics ne peut plus être justifiée par le mécanisme de financement traditionnel.

Le trafic aérien est le secteur le plus comparable au trafic longue distance, où la Confédération a également promis des fonds supplémentaires pour éviter une perte massive de l'offre à long terme.

Contact

ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, 079 705 06 58

Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour

[22.3386](#) Mo. CEATE-CN. Installations photovoltaïques sur les murs antibruit, les façades, les toits et les couvertures d'infrastructures existantes **Accepter**

[22.3022](#) Mo. CER-CN. Renforcer la promotion des vins suisses **Rejeter**

[22.006](#) **Motions et postulats des conseils législatifs 2021. Rapport**

[19.3422](#) Po. CTT-E. Prise en considération des objectifs en matière d'urbanisme et de protection des paysages dans le cadre du projet de contournement de Lucerne et d'autres projets de construction de routes nationales **Accord de la majorité CTT-E : ne pas classer**

Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées

Initiatives parlementaires 1ère phase

21.409	Iv. pa. Prelicz-Huber. Rives des lacs suisses. Revalorisation écologique et accès piétonnier	Accepter
21.457	Iv. pa. Pasquier-Eichenberger. Stop à l'écoblanchiment publicitaire	Accepter
21.458	Iv. pa. Python. Pour une régulation de la publicité en fonction de l'analyse du cycle de vie du produit	Accepter
21.499	Iv. pa. Grin. Gestion du loup par les cantons	Rejeter

Objets parlementaires du DFAE

22.3080	Mo. Groupe G. Signer IMMÉDIATEMENT le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires!	Accepter
-------------------------	---	-----------------

Objets parlementaires du DFI

20.3831	Privatanwendung rasch aufheben Mo. Schneider Schüttel. Supprimer rapidement l'homologation des produits phytosanitaires toxiques et très toxiques pour les usages professionnels	Accepter
20.3835	Mo. Badertscher. Pas de résidus toxiques de produits phytosanitaires interdits dans les denrées alimentaires importées	Accepter

Objets parlementaires du DFF

20.3619	Mo. Hurni. Les décisions d'investissements de la BNS doivent être prises depuis la Suisse	Accepter
-------------------------	---	-----------------

Objets parlementaires du DFJP

20.4025	Mo. Hurni. Non à l'obsolescence programmée! Garantir une durée de vie d'au minimum cinq ans pour les objets électroniques	Accepter
-------------------------	---	-----------------

Objets parlementaires du DETEC

20.3637	Mo. Klopfenstein Broggin. La restauration à emporter sans déchet	Accepter
20.3653	Mo. Baumann. Pour un plan de mesures visant à réduire la consommation de viande	Accepter
20.3679	Mo. Roth Franziska. Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable	Accepter
20.3682	Po. Flach. Réfléchissons au lieu de construire. Accompagnons le développement des infrastructures d'une réduction des pics d'affluence pour un trafic plus efficace	Accepter

20.3705	Mo. Fischer Roland. Faire toute la lumière sur l'impact de la place financière suisse sur le changement climatique	Accepter
20.3709	Po. Fluri. Créer les conditions générales pour une logistique efficace et respectueuse de l'environnement	Accepter
20.3710	Mo. Wobmann. Recettes insuffisantes et sanctions imminentes "amendes". Une association toxique pour l'industrie de l'automobile, qui emploie près de 86 000 travailleurs	Rejeter
20.3730	Mo. Borloz. Encourager la production d'électricité indigène en rendant possible l'accès au réseau électrique	Accepter
20.3731	Mo. Munz. Atténuer le risque de pandémie à l'échelle internationale grâce à une économie et une consommation durables	Accepter
20.3798	Mo. Fischer Roland. Obligations vertes en faveur du climat et de la biodiversité	Accepter
20.3801	Mo. Pointet. Un moratoire sur la construction de nouvelles usines d'incinération des ordures ménagères	Accepter

Objets parlementaires du DEFR

20.3622/ 20.3638-43	Po. Kamerzin/Graf-Litscher/Vincenz/Guggisberg/Studer/Andrey/Gredig. Po. Kamerzin. Promouvoir le coworking régional	Accepter
--	--	-----------------

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch

Membres

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91
www.pronatura.ch

VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 031 328 58 58
www.vcs-ate.ch

WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 021 966 73 73
www.wwf.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41
www.greenpeace.ch

Partenaires

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21
www.energiestiftung.ch

BirdLife Suisse

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20
www.birdlife.ch

Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.alpeninitiative.ch

Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

Chaque année, l'Alliance-Environnement évalue dans quelle mesure les parlementaires votent en faveur de l'environnement et calcule la moyenne des différents partis:

www.ecorating.ch